

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

M. Jean Courvoisier a reçu le prix de l'Institut neuchâtelois

M. Gaston Clottu, président de l'Institut neuchâtelois, relevant d'un état grip-pal, c'est M. Jacques Cornu, qui a présidé samedi après-midi, à l'Aula de l'Université, la séance publique faisant suite à l'assemblée générale annuelle. Il salua la présence de M. François Jeanneret, chef du département de l'instruction publique, celle également du recteur, M. Jean-Blaise Grize, puis il donna la parole à M. Louis-Edouard Roulet.

Dix minutes pour approcher une œuvre et cerner son auteur, c'est bien peu, dit M. Roulet. Le lauréat du prix 1976 de l'Institut neuchâtelois, M. Jean Courvoisier, est architecte, historien et historien de l'art; il est l'auteur des « Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel », qui ont paru en trois volumes, de 1955 à 1968. Déjà, M. Alfred Lombard soulignait les qualités du premier volume, qui sont la précision, la sobriété, l'élégance. Profils, murs ornements, Jean Courvoisier décrit l'extérieur de ces édifices pour nous inviter ensuite à nous rendre à l'intérieur.

D'autre part, s'il procède avec un sérieux scientifique, l'auteur sait aussi à l'occasion remplacer l'arpentage par la promenade, la raison par la passion, la froide objectivité par la préférence. Telle est l'œuvre, tel apparaît l'homme, qui, par la rigueur de sa méthode et son aimable érudition, a fait connaître les trois trésors d'un passé proche et lointain.

UN BEL EXEMPLE DE CONSCIENCE PROFESSIONNELLE

M. Jacques Cornu remet ensuite le prix de l'Institut à M. Jean Courvoisier, qui, en quelques mots, rend hommage à ceux qui l'ont aidé ou dirigé dans son travail, notamment à M. Sirio Vicari, qui a fait les plans, et à M. Hans Schneider, président de la commission de rédaction des monuments d'art. Ce dernier, en lui donnant ses directives, lui dit: « Dans

voire travail, vous devrez être en état de rendre compte de chaque phrase, et dans chaque phrase de chaque mot ». Un bel exemple de conscience professionnelle.

Puis, en intermède, le public entendit deux mouvements d'une petite symphonie de Vivaldi ainsi que des extraits du « Stabat Mater » de Pergolèse, exécutés avec intelligence et sensibilité par un petit groupe de musiciens, ensemble vocal et quatuor, placés sous la direction de Mme Pascale Bonnet. Les applaudissements furent très chaleureux. Enfin, dans une très longue mais très intéressante conférence suivie de projections lumineuses, M. Pierre Margot, architecte à Lausanne, traita le sujet suivant: « De la connaissance du patrimoine architectural à sa sauvegarde, actualité des inventaires ».

Les biens culturels étant de plus en plus menacés, il faut en faire un recensement exhaustif et tenir à jour l'inventaire, comme l'Unesco l'a recommandé en 1968. Cette tâche aujourd'hui ne peut plus être le fait de quelques amateurs éclairés; elle doit être cantonale, nationale et internationale. Autrefois, il régnait à cet égard une indifférence générale; aujourd'hui, lorsqu'un chef-d'œuvre est en péril, chacun s'émeut. Il y a eu prise de conscience.

Si l'on remonte à l'antiquité, on s'aperçoit que la soif de détruire répond au besoin d'anéantir la puissance de l'ennemi; mais déjà, à Athènes, on conserve les vestiges du passé, qui, enterrés, seront plus tard exhumés. De même que les Romains pillent la Grèce pour orner Rome, de même, au Moyen âge, on pille l'antiquité pour édifier les cathédrales. C'est ainsi que Charlemagne pillait la Ravenne pour construire Aix-la-Chapelle.

UN ART ET UN STYLE NOUVEAUX
Souvent aussi, le monument ancien est reconstruit. Le temple d'Athéna à

Syracuse devient cathédrale. Le Parthénon devient église, puis mosquée, en attendant de devenir simple lieu touristique, dégradation plus grave encore. Toujours on reprend, on copie l'ancien, souvent sans s'apercevoir que déjà l'on réinvente. En sculpture, en architecture, Michel-Ange et Palladio prennent appui sur l'antique, car on ne part jamais de zéro; et déjà ce sont des génies. Il y a une lente maturation d'un art et d'un style nouveaux.

Au XIXe siècle s'éveille le sens de l'histoire, et avec elle de l'histoire de l'art. Lors de la Révolution française et de la vente des biens nationaux, on a démolit systématiquement de précieux objets du passé, comme la grande abbaye de Chaux. Maintenant on s'indigne; on va conserver et restaurer. Ce grand travail sera mené par Prosper Mérimée, premier inspecteur des monuments en France, assisté par plusieurs architectes au premier rang desquels figure Viollet-

le-Duc, qui restaure la basilique de Vézela au bord de la ruine. Cette époque est aussi celle où l'on achève les cathédrales, comme celles de Berne et de Cologne; c'est celle aussi où l'on fabrique du néogothique, en travaillant, comme Louis II en Bavière, dans un esprit déjà différent du style que l'on imite.

Dans la dernière partie de sa très riche conférence, M. Pierre Margot explique comment il faut procéder pour faire de la bonne restauration, sur la base d'une connaissance esthétique, historique, stylistique, scientifique et archéologique des monuments. Puis, dans une série de projections, il mit les exemples mêmes sous les yeux de son public: cathédrales ruinées et reconstruites, petites églises romanes éreintées puis sagement restaurées, et enfin une série de maisons d'Yverdon, tantôt abîmées tantôt respectées, pour faire comprendre à chacun comment il faut opérer et comment il ne faut pas opérer. P. L. B.



Une vue de la remise du prix.

(Avipress - J.-P. Baillod)



TOUR DE VILLE

Mille deux cents tireurs au stand de Pierre-à-Bot

● BROUILLARD le samedi, soleil le dimanche: le 12me tir commémoratif du 1er Mars organisé par la Fédération de tir du district de Neuchâtel, au stand de Pierre-à-Bot, a attiré 1200 participants de toute la Suisse romande et du canton de Berne voisin. Samedi, parce qu'on n'y voyait pas à plus de trente mètres, il a bien fallu interrompre le tir durant deux heures, tandis que dimanche le soleil rendit la compétition plus aisée et agréable.

Tir de groupes à 300 m (mousqueton, fusil d'assaut, carabine), cette manifestation mettait en compétition quatre nouveaux challenges: au classement général, au premier groupe

du canton, respectivement du district et au premier groupe de policiers, un prix récompensant en outre le meilleur groupe de juniors.

M. Dominique Roethlisberger, de Thielle, a accueilli quelques invités au nom de la fédération qu'il préside: relevons les noms de M. Jean-Louis Barrelet, ancien conseiller d'Etat, Bernard Ledermann, président d'honneur de la Société cantonale neuchâteloise de tir, René Petitpierre, officier fédéral de tir, et le capitaine Habersaat, commandant de la police de Neuchâtel.

Les principaux résultats de ce tir seront publiés prochainement.

Le dernier voyage pour Genève...



Ils partent du Petit-Cortaillois par la route mais c'est leur dernier voyage, puisqu'un ferrailleur les attend là-bas... Samedi matin, la motrice « 75 » des TN a été hissée sur camion spécial de l'entreprise Daniel Gillieron, de Cortaillois. La grue automobile de la même entreprise, un engin unique en Suisse romande, n'a fait que deux bouchées de la motrice qui avait été préalablement sciée en deux à la hauteur de la ligne des fenêtres.

Avant la « 75 », la « 61 », une autre motrice, et la baladeuse 146 avaient déjà été acheminées sur Genève. En juillet, deux autres motrices quitteront également le dépôt du Petit-Cortaillois pour Darmstadt, où elles prendront leur retraite dans un musée des Amis du tramway.

(Avipress-J.-P. Baillod)

Une vieille histoire: le projet de collège de Cornaux!

De notre correspondant:

Le Conseil général de Cornaux siégera le 23 mars. Un seul point est à l'ordre du jour: information sur le projet de collège et discussion.

Ce nouveau collège a déjà fait couler beaucoup d'encre, car c'est depuis 1968 que l'on en parle. Jugez-en plutôt: en été 1968, alors que pour la prochaine rentrée scolaire on prévoyait plus de cent élèves, le Conseil général, sur proposition de la commission scolaire et du Conseil communal, votait un crédit pour l'achat d'un pavillon pouvant abriter une cinquième classe. La discussion fut vive car la construction devait trouver sa place dans le préau de l'ancien collège, diminuant ainsi sa surface à un moment où le nombre d'élèves était grandissant. Mais le calme se réinstallait au village et la solution retenue semblait donner satisfaction à tout le monde.

Calme tout relatif puisque, au mois de décembre 1969, lors d'un référendum contre l'arrêté du Conseil général du 19 novembre 1969, portant sur une somme de 800.000 francs destinée à financer la construction d'une maison de commune, l'idée de la réalisation d'un nouveau collège apparaissait en filigrane. La Maison de commune fut cons-

truite et, en 1971, l'administration communale s'installait dans ses nouveaux meubles laissant ses anciens locaux à la disposition de la 6me classe, dont l'ouverture était devenue nécessaire. Mais la poussée démographique continue et en 1973, il faut loger 120 élèves. Malgré la mise à disposition du pavillon, de l'ouverture d'une 6me classe dans les anciens locaux de l'administration communale et de la transformation de la salle des sociétés en salle de classe, il faut envoyer des élèves à Cressier.

UN CONCOURS DÉCIDÉ

Cette situation et le fait que la géométrie de certaines classes n'est pas adaptée à l'enseignement moderne ont amené la commission scolaire à redoubler d'insistance auprès du Conseil communal pour obtenir de ce dernier la mise en chantier d'une étude pour la construction d'un nouveau collège. Ainsi le Conseil général, dans sa séance du 7 novembre 1973, sur proposition du Conseil communal, a voté un crédit de 30.000 francs pour l'organisation et les indemnités d'un concours restreint d'architectes, en vue de la construction d'une maison d'école et d'une salle de gymnastique.

Le 10 juin 1974, a eu lieu la présentation aux membres du Conseil général et de la commission scolaire des projets présentés lors du concours d'architectes en vue de la construction d'un

collège primaire. Le 8 juillet 1974, le législatif désigne une commission d'étude du nouveau collège de 9 membres, dont trois hors Conseil général. Le 28 octobre 1974, le Conseil général vote un crédit de 20.000 francs pour l'étude approfondie du projet de collège ayant obtenu le 1er prix lors du concours.

La commission d'étude du nouveau collège, depuis sa constitution le 8 juillet 1974, s'est réunie cinq fois. Le 29 août 1974, ce fut pour le choix du projet à réaliser. Ce choix coïncide avec celui du jury du concours d'architectes: « Idéfix », de M. Monnier, de Neuchâtel. Le 1er octobre 1974, pour entretenir avec l'architecte en vue de l'approbation par le Conseil général d'un arrêté prévoyant l'octroi au Conseil communal d'un crédit de 20.000 francs pour l'étude plus détaillée du projet choisi, notamment pour établir son coût.

Le 22 janvier 1975, on étudia la variante avec toits inclinés, et la commission décida alors l'abandon de cette version et demanda à l'architecte de préparer le devis du projet tel que présenté au concours.

ARRIVE LA CRISE ÉCONOMIQUE...

Survient alors ce qu'il faut malgré tout appeler la crise économique, avec les répercussions facilement imaginables sur les finances communales, mais aussi

avec ses effets sur l'expansion démographique.

Si le Conseil communal, dans la séance de la commission du 27 juin 1975, peut clairement dire que le coût du projet, connu entretenu, soit 6.100.000 francs est trop élevé en raison de la nouvelle situation, la commission scolaire, divisée, a grand-peine non seulement d'admettre ces changements, mais encore d'apprécier l'évolution de la courbe démographique. Dans le but de moins charger les finances communales, la commission chargea l'architecte de présenter quelques variantes du projet. Le 11 septembre 1975, l'architecte, M. Monnier, présenta à la commission une variante dont le prix est supputé à 4.000.000 de francs. L'appréciation et la discussion de cette variante sont difficiles étant donné l'absence de toute perspective quant à l'évolution de la courbe démographique, donc du nombre futur des élèves. Ces informations, la commission scolaire les a fournies sous forme de deux rapports présentés au Conseil général lors de sa séance du 13 décembre 1975. Depuis, c'était le silence. Et maintenant, cette séance du Conseil général pour recevoir des informations sur le projet du collège avec discussion? Cette manière de faire équivaut non seulement à mettre sur la touche la commission ad hoc, mais également trois membres hors Conseil général de celle-ci. W. M.

Trente-quatre permis de conduire ont été retirés dans le canton en février

Le service des automobiles du département des travaux publics communique que durant le mois de février 1976, il a été retiré 34 permis de conduire se répartissant comme suit:

- District de Neuchâtel
 - pour une période d'un mois: deux pour dépassement de la vitesse autorisée; deux pour perte de maîtrise et accident; un pour vitesse inadaptée et accident; un pour avoir renversé et blessé une personne sur passage de sécurité;
 - pour une période de deux mois: trois pour ivresse au volant;
 - pour une période de trois mois: deux pour ivresse au volant et accident;
 - pour une période de six mois: un pour avoir circulé seul avec un permis d'élève-conducteur;
- District de Boudry
 - pour une période d'un mois: un pour dépassement de la vitesse autorisée;
 - pour une période de deux mois: deux pour ivresse au volant;
 - pour une période de trois mois: un pour ivresse au volant et accident;
 - pour une période de quatre mois: un pour ivresse au volant, accident et fuite.
- District du Val-de-Travers
 - pour une période d'un mois: un pour inobservation de conditions avec un permis d'élève;
 - pour une période de trois mois: deux pour ivresse au volant et accident.
- District du Val-de-Ruz
 - pour une période d'un mois: un pour avoir circulé avec un permis de la catégorie « A » sur une motocyclette;
 - pour une période de quatre mois: un pour ivresse grave au volant et accident.

Cycliste blessé près de Lignières

Vers 17 h 20, un groupe d'adolescents et leur professeur qui faisaient une randonnée à bicyclette dans la région circulaient entre Lignières et Enges. Soudain, la roue avant du vélo du jeune Beat Riesen, 15 ans, d'Anet, se plia et le cycliste fut projeté sur la chaussée. Souffrant d'une commotion et de nombreuses plaies sur l'ensemble du corps, le jeune Riesen a été transporté à l'hôpital de la Providence par l'ambulance de la police de Neuchâtel.

LE 21 MARS
Cogestion
par les syndicats
(INITIATIVE)
NON
Participation
des travailleurs
(CONTRE-PROJET)
OUI
D. Eigenmann Cortaillois

Les Olifants... sur le chemin des écoliers pour la traditionnelle frairie de la Saint-Blaise

Après la vie de château... après Boudry et Colombier, la confrérie des Olifants de Saint-Blaise prend le chemin des écoliers...

Samedi, compagnons, confrères, confrères d'honneur ont retrouvé celui de Saint-Blaise pour la traditionnelle frairie consacrée au patron du village, dans le sillage en quelque sorte des festivités du 3 février.

UN CADRE INATTENDU

Rendez-vous était pris à Saint-Blaise, certes. Mais le cadre était inattendu. Pour des raisons tout à fait indépendantes de sa volonté, le chapitre de la confrérie s'était vu dans l'obligation de donner rendez-vous à tout son monde à la campagne... Au vallon de Voëns, plus précisément au restaurant du golf. Cadre inattendu, mais combien apprécié qui servit de toile de fond à cette première frairie de la Saint-Blaise sur le chemin des écoliers. Pierre Stöckli, maître de la chasse de la confrérie des Olifants recevait

ses hôtes avec l'amabilité qui est la sienne. Une ombre au tableau: le riant vallon de Voëns avait l'humour grise d'un ciel de pluie.

Cette journée à la gloire des vins du pays et des produits de la terre s'est ouverte par les traditionnelles épreuves viniques réservées aux futurs compagnons de la confrérie. Ils étaient près d'une dizaine, venus du Vignoble pour la plupart et du Jura aussi, à déguster des vins proposés à leur sagacité par le collège du vin. Cet examen d'entrée pas comme les autres où la bonne humeur communicative du jury ne fut pas en reste, révéla d'ailleurs quelques fins dégustateurs. Le soir, tous les nouveaux compagnons recevaient des mains du gouverneur la petite médaille de bronze aux armes de Saint-Blaise, scellant ainsi leur entrée dans la confrérie. Dernier acte de la journée: les plaisirs de la table. Pierre Stöckli et sa brigade avaient mis les petits plats dans les grands avec une digne

Au Temple du bas Grand gala de variétés en faveur du mouvement «Amnesty international»

C'est l'orchestre des « Amis du jazz » de Cortaillois qui, avec son dynamisme habituel, a attaqué la première partie du gala de variétés, donné, samedi soir, au Temple du bas, en faveur d'« Amnesty international ». La section neuchâteloise de ce mouvement avait en effet voulu faire coïncider ce gala avec l'arrivée, en ville, d'un bus-information sur la torture.

Avec des morceaux entraînants, bien interprétés, les « Amis du jazz » ont « chauffé » la salle.

Entre chaque numéro, le fantaisiste Daniel Juillerat présentait ses sketches, ses histoires drôles, ses tours de passe-passe habilement amenés.

La « Chanson neuchâteloise » succéda aux « Amis du jazz » dans un style différent certes, mais tout aussi apprécié. Il y eut des chansons internationales, à l'image du mouvement d'Amnesty.

La « Chanson neuchâteloise » venait ainsi rappeler opportunément que la musique rassemble plus qu'elle ne divise et adoucit les mœurs.

Pourtant, les mœurs qui ont cours dans certains pays, l'Uruguay ou l'URSS, ne sont pas celles d'un monde prétendument civilisé. Le membre fondateur de la section de Neuchâtel d'Amnesty vint le rappeler. Il parla du but de cette organisation, fondée à Londres en 1961, qui est de faire libérer les prisonniers incarcérés, sans jugement parfois, pour délit d'opinion et de faire abolir la torture.

Malheureusement, on peut déplorer que cette pratique indigne soit en recrudescence partout, dans les pays de l'Est, dans ceux du tiers monde.

Chaque mois, Amnesty lance une campagne en faveur de trois prisonniers politiques.

Avec le « Traditionnel jazz quintet » et le « Quartet » de Bernard Comtesse, le public vécit la fin de cette première partie sous le signe du jazz. Un jazz de bonne qualité! Le « Traditionnel jazz quintet », de la Chaux-de-Fonds, remporta tous les suffrages et la démonstration de son batteur fut époustouflante. L'ensemble fut bissé.

COLOMBIER

Campagne d'éducation

(c) L'introduction donnée aux élèves de 1re et 2me années primaires au moyen du théâtre de marionnettes a eu lieu dans six classes jeudi et vendredi dernier. La brigade scolaire de la police cantonale s'en tire à merveille et cette campagne d'éducation routière portera des fruits.

BOLE

Exposition

(c) L'ENSA présente à Bâle une exposition qui permet dans une forme claire et suggestive de se familiariser avec les problèmes de la production et de la distribution du courant électrique. Des photographies, des graphiques, des appareils et instruments contribuent à l'orientation du public alors qu'un représentant de l'ENSA donne les renseignements désirés. Jeudi soir, M. A. Roussy, directeur de l'ENSA, a donné une intéressante conférence sur l'activité non seulement de l'ENSA mais également sur les Forces motrices neuchâteloises. Son exposé très vivant a fait mieux connaître les difficultés auxquelles le canton a été confronté dans ce domaine.

LE 21 MARS

Une initiative très peu recommandable

NON

AU PIÈGE FISCAL DES INDÉPENDANTS

D. Eigenmann Cortaillois

R. Wé